Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213502537-20251215-2025_12_15_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 15 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

20 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEMBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER, M. Aldéric BOURGOIS, M. Fabien VIEL, formant la majorité des membres en exercice.

7 excusé(e)s : M. Frédéric SALAUN ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS, M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à Mme Florence STABLO, Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT, Mme Cécile MARCHAND ayant donné pouvoir à M. Jean Michel GUENIOT, M. Sylvain NEVEU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS.

Secrétaires de séance : Mme Katell SEVIN RENAULT et M. Fabien VIEL
Date de convocation : le 09/12/2025 Nombre de conseillers en exercice : 27

2025_12_15_06 Nomenclature : 7.2

Remboursement de frais engagés pour le compte de la commune

Rapporteur : M. Jérôme BÉGASSE

M. le Maire informe le conseil municipal que lors de la visite des enfants au conseil municipal des enfants à Bruxelles, les tickets de métro ont été achetés par M. MASLONKA Jean-François, demeurant 16 rue Thomas James 35140 Saint-Aubin-du-Cormier pour un montant de 42,50 € (17 tickets * 2,50 €).

M. le Maire informe le conseil municipal que l'association l'Outil en Main a réalisé des travaux de peinture du local qu'elle utilise. L'association a engagé une dépense de 357,40 € et sollicite le remboursement de cette **dépense engagée pour le compte de la commune.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **autorise M. le Maire à valider le remboursement de la somme de 42,50 € à M. MASLONKA.**
- **autorise M. le Maire à valider le remboursement de la somme de 357,40 € à l'association « L'Outil en main ».**
- **donne pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

Mairie
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr
www.saint-aubin-du-cormier.bzh